

Comité Syndical du 11 décembre 2018**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le mardi onze décembre, à dix-sept heure trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le cinq décembre 2018.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2018-22

Présents :45 votants : 52

Étaient présents : 45 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Sophie CASSAGNE, Christiane BARROUX, Messieurs Jean-François SAUVAUD, Daniel GUIHARD, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Robert BETTI, Michel MASSET, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Alain MARMIE, Aldo RUGGERI, Alain MAILLE, Sylvestre CAZENOVE, Marc PENICAUD, Claude RESSEGAT, Denis BIDON. (22 présents)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Frédéric ANDRIEU, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CERE, Bernard SENGENES. (23 présents)

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Pouvoirs de vote : (7 pouvoirs)***Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : (5 pouvoirs)*Christine BIELLE à Jean-Marc LLORCA**Michel PEDURAND à Daniel GUIHARD**Fabienne DE MACEDO à Jean-François SAUVAUD**François COLLADO à Bernard COURET**Jacques DUMAIS à Alain POLO****Albret Communauté*** : (2 pouvoirs)*Valérie TONIN à Michel MASSET**Alain VILLA à Jacques LAMBERT***Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis MOLINIE**

N° ordre : 2018-22**OBJET : Tarifs vente matériels de collecte**

Monsieur le Président expose que le SMICTOM LGB est appelé à assurer la dotation, moyennant vente, des usagers du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés en matériels de collecte.

Aussi pour l'année 2019, les tarifs suivants sont proposés :

- Conteneur 770 litres: 150 €
- Conteneur 240 litres : 55 €
- Conteneur 140 litres : 30 €
- Bac bleu : 15 €

Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité:

- **Article 1 : Décide de fixer pour l'année 2019 les tarifs applicables à la vente de matériels de collecte comme suit :**
 - **Conteneur 770 litres: 150 €**
 - **Conteneur 240 litres : 55 €**
 - **Conteneur 140 litres : 30 €**
 - **Bac bleu : 15 €**
- **Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération**

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	52
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Publication/Affichage : 18/12/2018